

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Date de convocation ..... 12 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de novembre les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson se sont réunis en séance publique, en mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents** : MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Marie-Françoise RIVIERE, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

**Absents représentés** :

- Yannick BOVAGNET donne pouvoir à Marie-Françoise RIVIERE
- Hélène CADIOU donne pouvoir à Sandrine BACHELIER
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Julie BAUDRY

**Absente excusée** :

- Emilie BREGAINT

Le conseil a choisi, à l'unanimité pour secrétaire Marie-Françoise RIVIERE.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

-----

#### **PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS**

*Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

Urbanisme - Table des décisions

N°	Objet	Date
2024-028	Renonciation à la préemption IA 24 A0018	03/12/24
2024-029	Renonciation à la préemption IA 24 A0019	03/12/24

Finances – Relevé des décisions

Prestataire	Objet	Montant TTC	Date signature
Extincteurs Nantais	Electrodes défibrillateurs PHILIPS HS1 - école	336,48 €	19/11/2024
Champenois	Balais de lavage et lavettes	194,94 €	27/11/2024
Champion	Tubes galva pour siganlétique voirie	260,29 €	27/11/2024
DFM	Carte de commande river lave-vaisselle restaurant scolaire	481,08 €	27/11/2024
Lumiplan	Evolution panneau lumineux	360,00 €	29/11/2024

-----

**PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : 13 Votes : 16

**FINANCES**

**1- Participation 2023 à la Petite Crèche de Clisson**

*Reçu en préfecture le 20/12/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20241219-202412101-DE*

Madame le Maire rappelle la délibération du 8 septembre 2022 portant convention avec la ville de Clisson concernant l'accès au multi-accueil « La Pitchounerie » aux familles des communes de Gorges, Gétigné, Saint-Hilaire-de-Clisson, Sèvremoine et Saint-Lumine-de-Clisson dans les mêmes conditions que les familles clissonnaises.

En contrepartie, les communes partenaires participent financièrement chaque année au fonctionnement du multi-accueil au prorata de l'utilisation qui en est faite.

La participation financière pour la commune de Saint-Lumine-de-Clisson au titre de l'année 2023 s'élève à 1 683.24 €

*Débat : Néant.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Valide la participation au service « Petite Crèche » de Clisson, au titre de l'année 2023, pour un montant de 1 683.24 €.

-----

**2- Versement d'un acompte au SIVU de la Petite Enfance**

*Reçu en préfecture le 20/12/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20241219-202412102-DE*

Madame Valérie DRAN, vice-présidente du SIVU, rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au SIVU de la petite enfance, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de SAINT-LUMINE-DE-CLISSON n'a pas encore été établi pour l'année 2025.

Le SIVU sollicite une avance pour 2025 équivalente à 50 % de la contribution totale de 28 799 € versée en 2024 et qui sera déduite de la somme annuelle à verser pour 2025, une fois le calcul déterminé, pour répondre à un besoin de trésorerie.

Débat : Néant.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Valide le versement d'un acompte de 14 399.50 € au SIVU de la Petite Enfance au titre de l'année 2025.

-----

## INTERCOMMUNALITE

### **3- Participation au service de Conseil en Energie Partagé**

*Reçu en préfecture le 20/12/2024 identifiant unique de l'acte attribué par la préfecture 044-214401739-20241219-202412103-DE*

Madame la Maire rappelle la création du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) au sein de Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans ce cadre une convention de mise à disposition du service CEP a été conclue entre CSMA et les 16 communes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, qui définit les modalités selon lesquelles la commune bénéficie de la mise à disposition de ce service. Les participations au service CEP ont été fixées comme suit :

- Commune : la participation s'élèvera à moins de 1 € maximum/habitant/an. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants, sur la base du dernier recensement effectué par l'INSEE disponible à la date de signature de la convention
- CSMA : prise en charge de 20 % du coût total du service (dans le cadre de sa compétence énergie et de son rôle de chef de file à ce sujet).

Le Bureau communautaire, en séance du 5 novembre 2024, a approuvé le tableau actant la répartition financière de chaque commune concernant le remboursement dans le cadre de la mise à disposition du service de conseil en énergie partagé, jusqu'au terme de la convention, le 31 décembre 2025.

La participation financière pour la commune de Saint-Lumine-de-Clisson s'élève à 1 498.63 €

Débat : Néant.

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022 concernant l'adhésion de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson au service de Conseil en Energie Partagé de Clisson Sèvre et Maine Agglo ;  
Vu la décision du 5 novembre 2024 portant approbation par le Bureau communautaire de CSMA des participations financières ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la participation au service de Conseil en Energie Partagé pour un montant de 1 498.63 €.

-----

## **PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES**

### 1. Informations à l'Assemblée

#### 1.1. Organisation proposée suite démissions

- Astreinte : 2 personnes en moins – appel au volontariat
- Environnement : fonctionnement Xavier GUILLOU/investissement - projets Janik RIVIERE avec les élus de la commission
- Bâtiments : binôme Janik RIVIERE-Xavier GUILLOU/entretien du patrimoine – projets en table ronde élus
- Sport : équipements sportifs et bâtiments pris en charge par la commission bâtiments, les relations avec les associations par la vie locale
- CSMA :
  - Commission déchets → titulaire Tanguy CHATELLIER à la place de Stéphane BOURON
  - Commission équipements aquatique → pas de suppléant au côté d'Audrey CHICHET, titulaire
  - Commission culture → pas de suppléant au côté de Yannick BOVAGNET, titulaire
  - Conseil d'exploitation déchets → pas de suppléant au côté de Janik RIVIERE, titulaire

#### 1.2. Projets communaux

- Retour sur les rencontres avec des professionnels de santé (2 orthophonistes – 2 kinés-ostéopathe) souhaitant s'installer à Saint-Lumine
- Tableau des projets : points sur les réalisations/la profession de foi
- Bac à chaîne : point à aborder à la prochaine commission environnement
- Maison rue des fêtes : rendez-vous pris avec un architecte

#### 1.3. Mayotte

- Appel à soutien de l'AMF pour la sécurité civile de Mayotte → inscription à l'ordre du jour du conseil de janvier

-----

### **Madame la Maire lève la séance à 20:53**

### 2. Agenda

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2025 :

- 30 janvier
- 27 février
- 27 mars
- 24 avril
- 22 mai
- 3 juillet
- 25 septembre
- 16 octobre
- 27 novembre
- 18 décembre

Vœux du Maire le dimanche 26 janvier 2025.

---

Madame Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance



Madame Janik RIVIERE,  
Maire.

